



carte grise avec 2 noms: à qui s'applique le retrait de points?

Par **lavibert**, le **14/06/2009** à **09:33**

Suite à un excès de vitesse, nous venons de recevoir une contravention, nous informant qu'en plus de l'amende de 45euros (excès de 9km/h sur autoroute) , il y aurait un perte de points (ce sera la surprise, puisque le nb de points n'est pas précisé sur l'avis de contravention!!!)

Or sur la carte grise, sont indiqués nos 2 noms puisque nous sommes en situation maritale (il est typiquement indiqué sur la carte grise: nom1 et nom 2 prénom1 et prénom 2) Dans ce cas, savez-vous si le retrait de points est appliqué (car il y a 2 conducteurs possibles) et si oui, à qui sera appliqué le retrait de points (de façon arbitraire!!!)?

merci d'avance de vos réponses

Par **razor2**, le **15/06/2009** à **22:30**

Bonjour, je confirme, c'est le conducteur 1 qui perdra le point.